

GERS  
SOLIDAIRE

**l'Anquête**  
aide alimentaire  
& solidarités citoyennes

RESTITUTION

# INTRODUCTION

Dépasser le « chacun ses pauvres » tout en renforçant les identités de chaque association partenaire.

Construire un réseau garant de l'équité et de la qualité d'accès aux services et aux droits, agir en concertation et en coopération entre associations solidaires, administrations, collectivités et organismes sociaux, tels sont les objectifs poursuivis par le GIP GERS SOLIDAIRE<sup>1</sup> depuis les premières rencontres entre le Conseil Départemental et les associations caritatives et solidaires en 2015.

Cette « Anquête » départementale est une **démarche inédite à l'échelle du territoire national**. En effet, connaître précisément la qualité du besoin territorial et des personnes concernées n'avait jamais fait l'objet d'une telle démarche partenariale.

Au regard de la complexité des champs et du caractère innovant de la démarche, il convient de rester prudent sur la qualité des données même si elles relèvent d'un traitement attentif et d'une méthodologie rigoureuse. Les données ont été collectées sur l'année 2018.

« L'Anquête » s'adresse en premier lieu aux personnes concernées par l'aide alimentaire qui nous ont rapporté leur avis et leur perception des divers dispositifs qui leur sont proposés. Ce sont eux les experts de l'usage qui doivent prendre une place prépondérante dans la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action.

Elle est aussi le fruit de l'investissement de tous les acteurs associatifs, des élus, des collectivités partenaires, des administrations, des organismes sociaux et institutionnels qui, par leur mobilisation, permettent au GIP GERS SOLIDAIRE de construire ce plan d'action concerté (2020 / 2023).

Au-delà du **Secours Populaire Français**, du **CIAS du Grand Auch Cœur de Gascogne**, des **Restaurants du Cœur**, du **Secours Catholique**, de la **Croix-Rouge Française** et de la **Banque Alimentaire**, ce sont plus de 42 structures qui, sur tout le département, agissent à différents niveaux sur l'aide alimentaire.

Des jardins d'insertion à l'accueil de jour des personnes en grande exclusion, des associations locales laïques aux centres sociaux CAF, cette « Anquête » a été accueillie avec un grand intérêt par les femmes et les hommes qui, quotidiennement, donnent corps au mot de « solidarité ».

S'il existe une caractéristique forte de notre terroir Gersois, éprouvée au travers des 142 personnes rencontrées, des 435 questionnaires reçus, des 62 structures visitées et des 2 708 kilomètres effectués pour ce projet, c'est bien celle de vouloir agir ensemble, de faire corps dans la diversité, de refuser la fatalité et de combattre les déterminismes.

Ce travail est le fruit d'une « Anquête » départementale de 8 mois, construite en « recherche-action » déclinée en trois étapes :

■ Une première étape dite « d'immersion », où une « Anquêtrice » s'est rendue sur les 42 sites départementaux œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire. Celle-ci avait pour vocation de sensibiliser le réseau à la démarche, de prendre le temps de la rencontre, de collecter les premiers éléments d'appréciation et de permettre la construction de questionnaires pertinents et correspondant à chacun des acteurs. Cette étape a été clôturée par une restitution intermédiaire où ont été présentés à tous les partenaires, les premiers éléments de connaissance collectés en vue de la construction de la seconde phase.

■ Une deuxième étape qui consistait à l'élaboration de questionnaires pertinents, correspondant au besoin de connaissance recherché. Celle-ci a été aussi agrémentée d'une phase test de questionnaires pour s'assurer de la pertinence des questions posées auprès du réseau des partenaires.

■ Une troisième étape dont l'objectif portait sur l'analyse des données, leur agglomération, leur croisement et la construction d'un modèle de restitution permettant une lecture fluide et dynamique du plan d'action.

« *À mal nommer les choses on ajoute au malheur du monde<sup>1</sup>* ». La restitution de ce travail et sa nécessaire lisibilité nous ont demandé de poser des mots pour aider à la compréhension des résultats. Ces terminologies et la sémantique retenues sont assurément perfectibles au regard de la richesse et de la diversité des champs en présence (personnes concernées, structures, bénévoles, professionnels de l'action sociale). Pour autant, il est fondamental, afin de répondre à notre objectif global de coopération territoriale, de poser un socle commun de définitions.

L'aide alimentaire est un champ particulièrement complexe à cerner, tant la multitude des acteurs, des approches et des moyens viennent souvent empêcher la bonne compréhension des besoins des personnes concernées.

Elle est au croisement de plusieurs champs de compétences. Celles du département dans son rôle de chef de file de l'action sociale, celles des CCAS<sup>1</sup> et CIAS<sup>2</sup> dans leur rôle de premier secours et de proximité, celles des organismes sociaux dans la mise en œuvre des droits et enfin celles, plurielles et essentielles, relatives aux solidarités citoyennes de proximité des associations caritatives et humanitaires. Elle est aussi à la croisée des territoires, des équipements disponibles et de leur qualité, de la volonté politique locale et des ressources associatives en présence. Elle parle aussi du sentiment d'oubli et de relégation des territoires ruraux qui se traduit par toutes les formes de désertification présente des services.

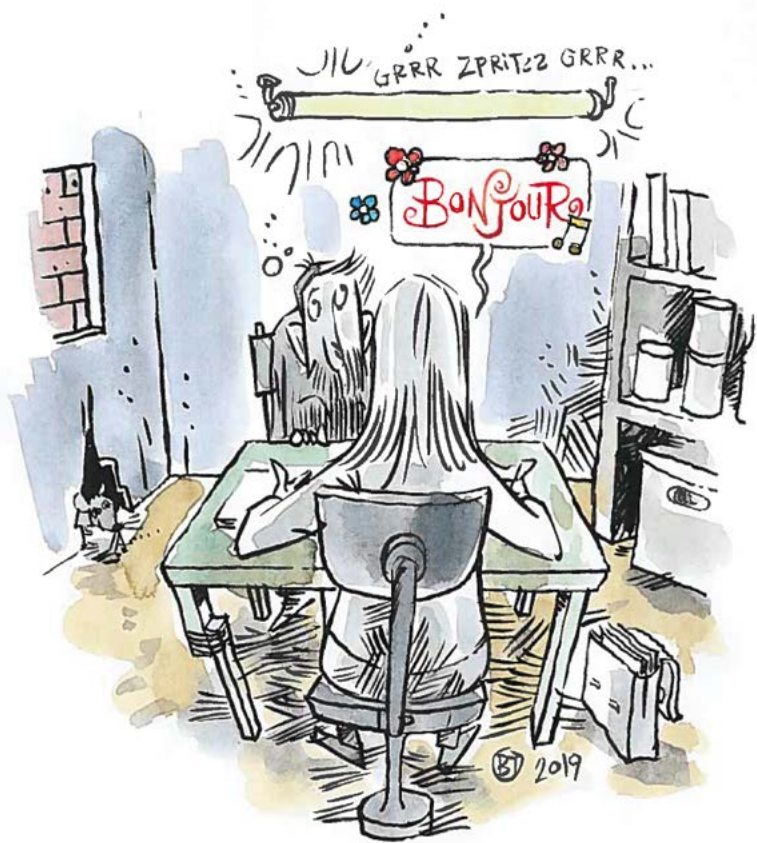
Avec les effets de la crise économique, le besoin social s'intensifie ces dernières décennies et touche des publics jusque-là étrangers à l'intervention sociale (retraités, travailleurs pauvres, étudiants, ...). Qui sont ces personnes pauvres et précaires ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre et les réponses à apporter pour enrayer et traiter la question de la pauvreté sur notre territoire ? Les réponses à ces questions ne peuvent relever que d'une conjugaison fine et concertée où chacun des acteurs agit en complétude, en interconnaissance et en coordination.

*Dépasser les mots, les discours, les intentions et les représentations, il s'agit ici de construire un modèle pérenne, innovant et territorialement adaptable au travers d'un plan d'action concerté où chacun a une place, où chacun trouve sa place ...*

---

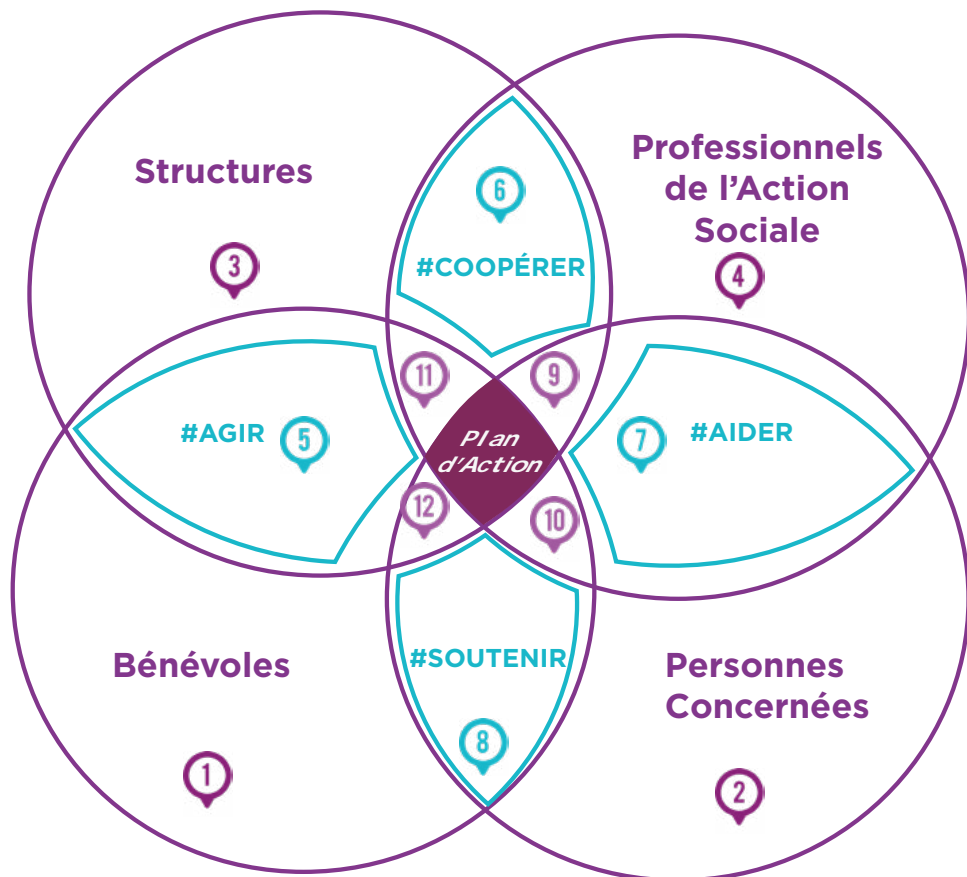
<sup>1</sup>Centre Communal d'Action Sociale

<sup>2</sup>Centre Intercommunal d'Action Sociale



# SOMMAIRE

L'étude des résultats des questionnaires nous a obligé à la modélisation ci-dessous afin de mettre en évidence l'interaction et l'interdépendance des champs pour aider à la compréhension et construire l'analyse des données.



9 #DÉCODER

10 #ACCOMPAGNER

11 #COORDONNER

12 #ACCUEILLIR

5 #AGIR

6 #COOPÉRER

7 #AIDER

8 #SOUTENIR

**1- Les chiffres clés du département** .....p7

**2- Les chiffres clés de l'Anquête** .....p8

**3- La donnée par champ** .....p9

Les bénévoles

Les structures

Les travailleurs sociaux

Les personnes concernées

**4- Les interactions de deux champs** .....p16

**#AGIR** : du rapport entre les structures et les bénévoles

**#COOPÉRER** : de la relation entre les structures locales et les professionnels de l'action sociale

**#AIDER** : de la valeur ajoutée des structures locales à la relation d'aide des professionnels de l'action sociale et des personnes concernées

**#SOUTENIR** : de la mise en œuvre de l'offre de service par les bénévoles auprès des personnes concernées

**5- Les interactions de trois champs** .....p29

**#DÉCODER** : comprendre les logiques de critères et conditions d'accès à l'aide alimentaire, agir en équité

**#ACCOMPAGNER** : de l'aide alimentaire et de l'accompagnement social comprendre les mécanismes et les représentations

**#COORDONNER** : de la cohérence d'action à la qualité de l'accompagnement


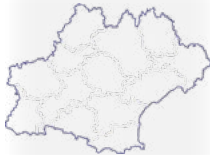

**#ACCUEILLIR** : des conditions d'hébergement des structures et de l'accueil des personnes concernées

**6- Le plan d'action** .....p39

**7- Les groupes de travail et le pilotage global du plan d'action** ...p41

# 1 LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT

Les caractéristiques sociales, démographiques et économiques du département comparées au niveau régional et national.

	FRANCE	OCCITANIE	GERS
			
POPULATION	64 812 052	5 892 817	189 326
TAUX DE PAUVRETÉ* 2016	14%	10%	15%
TAUX DE CHÔMAGE	8.2%	10%	6.3%
TAUX DE BÉNÉFICIAIRES RSA 2018	2.9%	3.2%	2.06%
TAUX DE BÉNÉFICIAIRES CMU-C 2018	7.7%	10.3%	5.9%

\* Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 026 euros par mois pour une personne seule en 2016





# LES CHIFFRES CLÉS DE « L'ANQUÊTE »

<b>Nombre de questionnaires complétés global :</b>	<b>435</b>
<hr/>	
Nombre de questionnaires structures complétés :	<b>53</b>
<hr/>	
Nombre de questionnaires personnes concernées complétés :	<b>164</b>
<hr/>	
Nombre de questionnaires professionnels complétés :	<b>68</b>
<hr/>	
Nombre de questionnaires bénévoles complétés :	<b>148</b>
<hr/>	
<b>Lieux délivrant de l'Aide Alimentaire :</b>	<b>42</b>
<hr/>	
<b>Bénévoles toutes associations confondus :</b>	<b>969</b>
<hr/>	
<b>Personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2018 :</b>	<b>10 457</b>
<hr/>	
<b>Familles bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2018 :</b>	<b>3 568</b>
<hr/>	
<b>Tonnes de denrées distribuées en 2018</b>	<b>628</b>
Equivalence en nombre de repas	700 000 à 800 000 repas
<hr/>	
<b>Structures visitées</b>	<b>62</b>
<hr/>	
<b>Bénévoles rencontrés - phase d'immersion</b>	<b>142</b>
<hr/>	
<b>Kilomètres parcourus</b>	<b>2 708</b>

# 3 LA DONNÉE PAR CHAMP

« L'Anquête » a retenu quatre champs d'investigation, celui des **professionnels de l'action sociale**, celui des **structures** distribuant de l'aide alimentaire, celui des **bénévoles** et celui des **personnes concernées**.

## 3.A- Les bénévoles

Les bénévoles sont LA ressource essentielle à la mise en place de tous les dispositifs associatifs, ils vitalisent les territoires, et par leur action, contribuent grandement à la qualité du lien social. Si le département du Gers est riche de son bénévolat, il subit comme partout un affaiblissement des ressources. « *Le bénévole, une espèce en voie de disparition ?* ». Mais qui sont les bénévoles des associations caritatives et solidaires ?

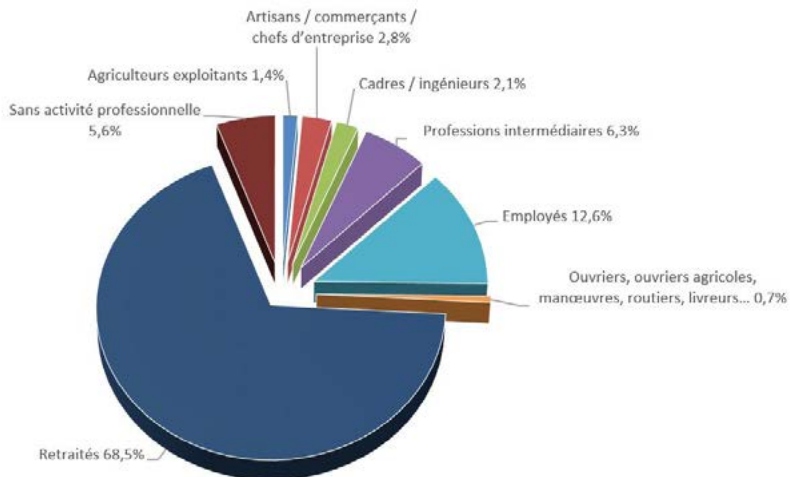
La majorité du bénévolat est représentée par des femmes (**77%**) âgées de 50 à 69 ans (**62%**). La plupart d'entre elles sont retraitées (**68%**). Ces constats sont similaires du côté des hommes puisque **65%** se situent dans la tranche 50-69 ans avec **74%** d'entre eux à la retraite.



Dans la part des bénévoles actuellement à la retraite, **70%** occupaient une profession intermédiaire ou des postes d'employés. La part des cadres représente par ailleurs **15%** et celle des artisans, commerçants, chefs d'entreprises **10%**.

Parmi les bénévoles en activité, les professions intermédiaires et les employés restent majoritaires avec **74%**. Les cadres et artisans sont représentés à part égale à **9%**.

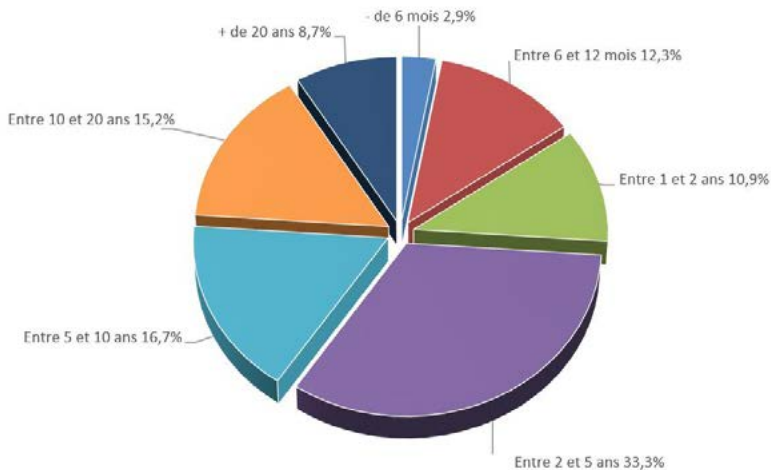
## Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) des bénévoles



Nous pouvons souligner que la part des bénévoles issus du monde agricole est sous-représentée aussi bien parmi les retraités (**3%**) que parmi les actifs (**6%**) sur un territoire essentiellement rural. La part des jeunes est, quant à elle, largement sous-représentée puisque seulement **9%** ont entre 20 et 49 ans.

La durée du bénévolat court sur une période moyenne de 2 à 5 ans pour **33%**. La part des bénévoles récemment investie depuis moins de 2 ans est de **26%** et celle investie depuis plus de 10 ans est de **24%** dont **9%** depuis plus de 20 ans.

### Durée bénévolat



### 3.B- Les structures

Le tissu associatif gersois comprend **991 bénévoles** œuvrant dans des structures locales dont le budget de fonctionnement varie de façon importante, puisqu'un tiers des structures déclare un budget de fonctionnement inférieur à 5000 €, un deuxième tiers se situe entre 5000€ et 40000€. Le dernier tiers étant au-dessus de 40000€.

Les ressources de fonctionnement de ces structures proviennent de leur activité propre, des subventions des collectivités, des dons perçus en direct et du soutien des associations nationales.

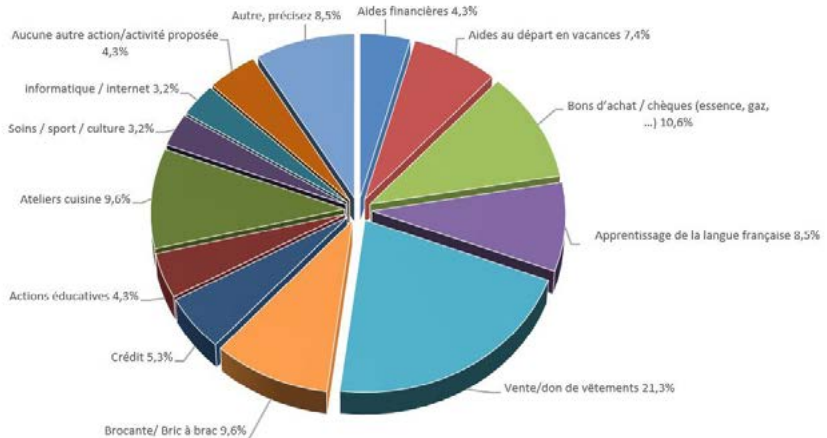


Les associations sont propriétaires de leur structure à **18%**. Il s'agit pour **64%** de mise à disposition par des collectivités locales (majoritairement des communes) dont **6%** paient un loyer ou une contribution. Enfin, **18%** des associations louent leur structure à des bailleurs privés.

Ces structures délivrent à **93%** de l'aide alimentaire. Parmi les actions les plus représentatives proposées par l'ensemble des structures, on note de l'aide financière à **34%** (aides financières et bons d'achats cumulés), une contribution à l'aide aux vacances pour **20%**, de la brocante pour **21%**, de la vêture pour **35%** et des ateliers cuisine pour **24%**.

Ces 3 dernières actions très développées, révèlent la volonté des bénévoles à créer des espaces de rencontres interactifs et inclusifs pour répondre au besoin de lien social des personnes concernées, parfois isolées. Cette diversification de l'offre est partagée par toutes les structures.

Actions et activités des structures



Les 32 points de distribution alimentaire ouverts au grand public sont issus de structures départementales diverses pouvant relever tant de grands réseaux que d'initiatives locales.

D'autres structures délivrant de l'aide alimentaire, au nombre de 10, concernent des publics très ciblés (ex : salariés en insertion, en hébergement d'urgence, ...)

Elles ont délivré en 2018, **628 tonnes de denrées** (tout produit confondu) et accueilli **10 457 personnes**.

### 3.C- Les professionnels de l'action sociale

Une grande majorité des professionnels de l'action sociale en lien avec les problématiques de pauvreté et de précarité a répondu à ce questionnaire.

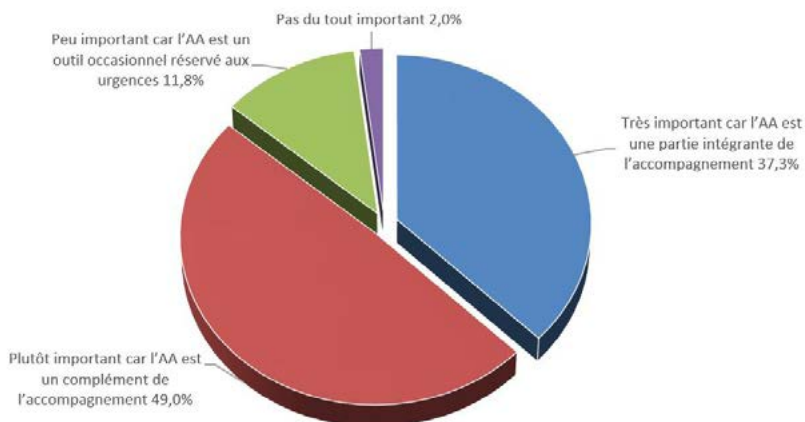
Dans le cadre des accompagnements qu'ils effectuent, l'aide alimentaire apparaît comme un levier incontournable puisque **73%** l'ont sollicitée de manière régulière (au moins 1 fois par semaine) dont **22%** de manière intensive (plus d'1 fois par semaine).

Concrètement, **17%** des professionnels de l'action sociale (majoritairement du Conseil Départemental), déclarent avoir orienté entre 10 et 15 personnes sur les trois derniers mois. De même, **17%** en ont orienté plus de 15 sur la même période.



Pour les professionnels de l'action sociale, il est important de distinguer ce qui relève de l'urgence, appelé « colis d'urgence », ce qui relève d'un dispositif plus long, en appui et en complément d'un accompagnement administratif et/ou budgétaire et ce qui relève des dispositifs plus axés sur l'éducation à la consommation comme les épiceries sociales.

### L'aide alimentaire comme outils d'accompagnement pour les professionnels



### 3.D- Les personnes concernées

Les personnes concernées relèvent d'un accompagnement social (département, CCAS/CIAS, organisme social) pour 90% d'entre elles.

L'aide alimentaire touche davantage les femmes (59%) qui, pour une majorité d'entre elles, se situe dans la tranche d'âge des 50-69 ans avec toutefois une part significative de 36% dans celle des 30-49 ans.

La part des jeunes âgés de 16 à 29 ans faisant appel à l'aide alimentaire est relativement limitée (10%). Enfin, les plus de 70 ans sont peu représentés (8%).

Globalement ces personnes vivent seules (68%) et une large majorité a des enfants (72%). Ces données confirment la prépondérance des familles monoparentales dans le dispositif qui sont principalement des femmes.

Le questionnaire portant sur les professions et catégories socio-professionnelles témoigne d'une très faible représentation des agriculteurs exploitants et des cadres avec 1%.



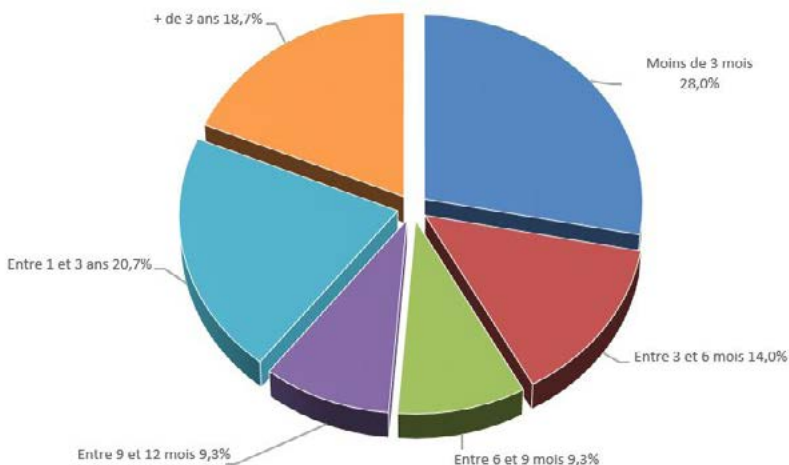
Il met en exergue une figure du bénéficiaire plutôt sans activité professionnelle (51%) et retraité (18%) appartenant, auparavant à la catégorie des employés et ouvriers pour 68%, ou n'ayant jamais travaillé pour 15%.

Les ressources de ces personnes se caractérisent principalement par des prestations sociales. **44%** bénéficient de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

L'activité rémunérée, quant à elle, concerne **11%** du public de l'aide alimentaire.

La durée de l'aide alimentaire est relativement transitoire dans la mesure où elle court sur une période de moins de 1 an pour **61%** du public dont **28%** qui en sont bénéficiaires depuis moins de 3 mois. Pour la part des **21%** restant, la périodicité s'étend de 1 à 3 ans.

### Durée moyenne de l'aide alimentaire



Ces chiffres confortent l'idée d'un élargissement des publics éligibles à l'aide alimentaire à des catégories de ménage nouvelles comme les personnes en activité et les personnes retraitées.

Si la durée de l'aide alimentaire perdure au-delà de 3 ans pour **19%** du public précaire, on peut noter que globalement elle demeure liée à des besoins ponctuels.

Enfin, la part des personnes concernées qui déclarent avoir besoin de cumuler l'aide alimentaire en fréquentant une autre association est de **20%**. Si ce chiffre ne pose pas la question évidente du besoin, il interroge l'accessibilité et la qualité de l'accompagnement de la personne.



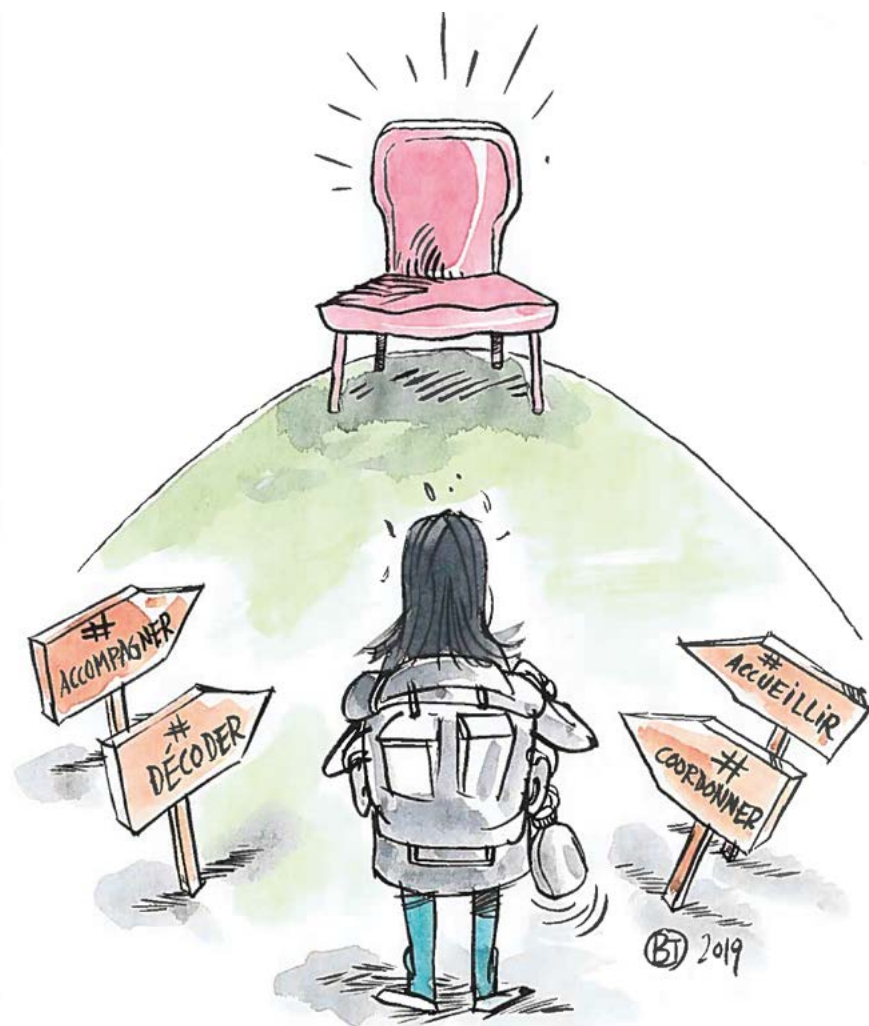
# 4 LES INTERACTIONS ENTRE DEUX CHAMPS

#AGIR

#COOPÉRER

#AIDER

#SOUTENIR



# #AGIR - du rapport entre les structures et les bénévoles

*Un bénévolat serein et enthousiaste se sentant reconnu dans son action, mettant en avant la convivialité et l'ambiance des structures. Reste la question du recrutement, du renouvellement et de la fidélisation de la ressource fragile selon les responsables.*

Les bénévoles (**97%**) recommanderaient leur association à des personnes qui souhaiteraient s'engager.

L'ambiance et la convivialité de la structure sont plébiscitées à hauteur de **95%**. L'organisation est vécue comme un espace d'échange ouvert au dialogue puisque plus de **95%** disent pouvoir s'exprimer librement et faire part de leur avis que ce soit en termes de propositions ou de critiques. Une proportion similaire dit être entendue pour proposer des améliorations ou des projets nouveaux.

La place et le rôle de chacun au sein de la structure sont clairement ou plutôt bien identifiés à **84%**.

La motivation première des bénévoles est de contribuer à plus de solidarité et de créer du lien, en particulier dans leur relation avec les personnes concernées. Les considérations politiques, philosophiques et religieuses au même titre que l'acquisition de compétences sont résiduelles.

Ces chiffres particulièrement positifs se pondèrent lorsque sont abordées les relations avec les structures départementales et nationales. La relation de la structure locale avec l'association départementale est qualifiée de bonne à plutôt bonne à **61%**. Elle baisse de façon importante dans la relation aux structures nationales puisque **43%** des bénévoles disent n'avoir aucune relation avec celles-ci.

## ÉLÉMENTS QUI MOTIVENT L'ACTION DU BÉNÉVOLE

RANG	INTITULE DE REPONSE	SCORE MOYEN
1	Contribuer à plus de solidarité	4.88
2	Créer du lien avec les autres	4.34
3	Vous sentir utile	4.12
4	Occuper votre temps libre	2.79
5	Des raisons politiques, religieuses et philosophiques	2.56
6	Acquérir des compétences	2.31

La lourdeur administrative et le rapport souvent difficile à l'informatique sont prégnants dans l'action quotidienne, comme en témoignent **63%** des bénévoles.

Le sentiment de reconnaissance est particulièrement présent puisque **91%** des bénévoles se sentent reconnus dans leurs actions, même si **68%** d'entre eux ont déjà pensé à mettre fin à leur engagement.

Ces éléments très positifs d'appréciation viennent cependant interroger la situation des associations qui estiment à **80%** rencontrer des difficultés dans le renouvellement des bénévoles.

Les freins au recrutement étant principalement expliqués par le manque de temps disponible en premier lieu, l'absence de conviction nécessaire à l'investissement en second lieu, et enfin, le manque d'attractivité des locaux et des moyens à disposition.

Les bénévoles jugent leur investissement auprès de leur structure comme régulière à **83%**. En effet, **60%** consacrent entre 1 et 6 heures par semaine, certains pouvant consacrer plus de 12h par semaine (**11%**).

Demeure la question des nouvelles formes de bénévolat notamment le bénévolat occasionnel (**17%**) qui se caractérise par des interventions ponctuelles telles que les collectes ou par des disponibilités limitées dans le temps (1 fois par mois ou par trimestre).

## **PLAN D'ACTION**

- Lancer une campagne interassociative de sensibilisation, de promotion et de recrutement de bénévoles à l'échelle départementale, définir les supports, les messages, et les modalités de prise de contact et d'orientation.
- Etudier et faire des propositions sur l'accueil de nouvelles formes de bénévolats et d'investissement citoyens « bénévole d'un jour » afin de capter de nouvelles compétences locales.
- Valoriser les compétences et encourager les personnes concernées à prendre part à la vie de l'association et de la structure locale.

# #COOPÉRER - de la relation entre les structures locales et les professionnels de l'action sociale

*La relation entre les structures associatives de l'action sociale et les professionnels partageant un même territoire d'intervention souffre d'un manque important de communication et de repérage pouvant valoriser l'action de chacun. Pour autant, les représentations globales de l'action des uns et des autres restent reconnues et appréciées.*

La question de la qualité de la communication entre les structures locales et les professionnels de l'action sociale est prédominante. En effet, **51%** des bénévoles disent que leur connaissance doit être améliorée ou la jugent très limitée. Seulement **9%** des bénévoles estiment avoir une excellente connaissance de l'offre sociale locale. Le reste juge moyenne leur connaissance de celle-ci.

Du côté des professionnels, de l'action sociale, **42%** disent avoir une connaissance du tissu associatif et caritatif local faible ou à améliorer.

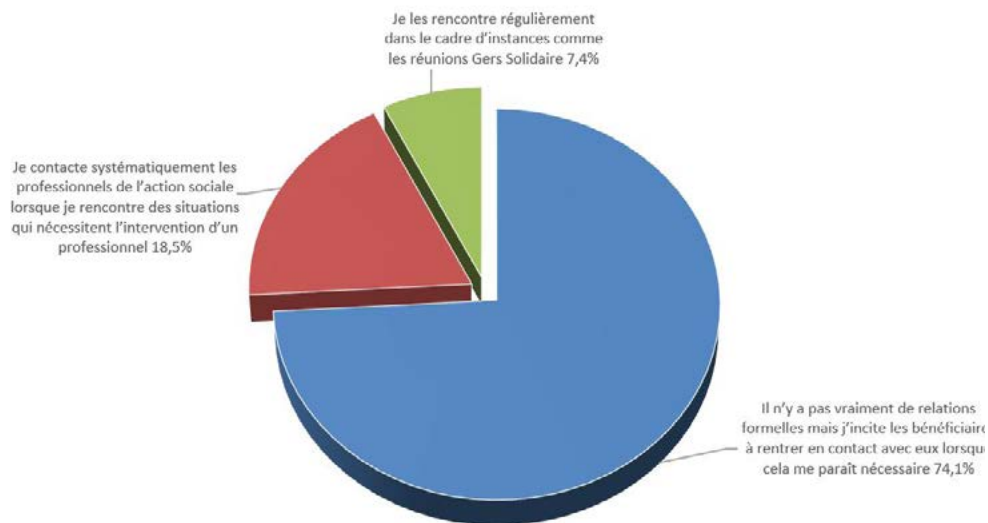
Les échanges entre bénévoles et professionnels de l'action sociale sont à renforcer puisque **64%** des bénévoles disent ne jamais ou rarement contacter des professionnels de l'action sociale.

Les bénévoles estiment à **76%** ne pas avoir de relation formelle avec les professionnels de l'action sociale mais orientent et incitent les personnes concernées à prendre contact avec un professionnel lorsque cela est nécessaire.

Ces chiffres sont pondérés par les professionnels qui disent pour **62%** d'entre eux, que les associations locales sont facilement joignables et disponibles.

De même, les professionnels font régulièrement appel aux associations locales puisque seulement **11%** des professionnels n'ont pas fait appel aux associations locales sur les 3 derniers mois.

## Relations des bénévoles avec les professionnels



### PLAN D'ACTION

Améliorer la connaissance de l'offre sociale locale globale et l'interconnaissance entre bénévoles/structures et professionnels de l'action sociale par :

- Un portail internet et une application digitale rassemblant l'ensemble de l'offre sociale locale existante et recensant les besoins et profils de bénévoles.

- Des temps de rencontre réguliers entre professionnels et bénévoles à l'échelle locale (Cf. Commission locale).

Favoriser et encourager la présence des professionnels de l'action sociale au sein des associations locales, sur des temps de permanence et/ou de distribution.

# #AIDER - de la valeur ajoutée des structures locales à la relation d'aide des professionnels de l'action sociale et des personnes concernées

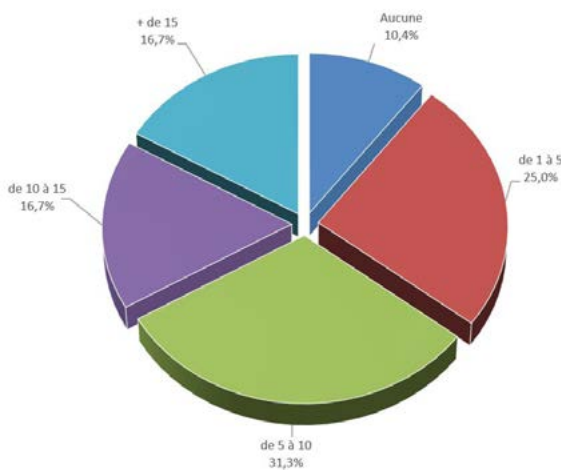
*A l'échelle locale, les structures caritatives et solidaires ont un rôle essentiel et apportent un complément à la relation d'aide entre les professionnels de l'action sociale et les personnes dont ils assurent le suivi. Permettant de dépasser les dispositifs de droit commun, les services rendus par les associations que ce soit dans le cadre de l'aide alimentaire ou de toutes les autres formes de soutien (vestimentaire, financier, atelier...) sont particulièrement plébiscités et pleinement inscrits comme des outils à part entière dans l'accompagnement global de celles-ci.*

Les professionnels reconnaissent le soutien des structures par la place qu'ils donnent à l'aide alimentaire dans les accompagnements. Ils la qualifient en effet, à **86%**, comme étant un outil très important.

D'ailleurs, sur les trois derniers mois, **la sollicitation de l'aide alimentaire est régulière** (1 fois par semaine) pour **51%** des professionnels, intensive (plusieurs fois par semaine) pour **22%**. Seuls 4% d'entre eux disent ne pas avoir fait appel à l'aide alimentaire.

Concernant l'orientation vers l'aide alimentaire des personnes concernées, **22%** des professionnels disent en avoir orienté plus de 10 sur les trois derniers mois et **31%** entre 5 et 10 sur la même période.

Nombre de personnes concernées orientées vers l'aide alimentaire sur les 3 derniers mois



Le recours aux aides financières proposées par les associations est également important puisque **73%** des professionnels de l'action sociale ont utilisé ce moyen (au moins 1 fois) au cours des trois derniers mois.

La question de la mise en œuvre des aides financières des associations caritatives pourrait être améliorée car seulement **17%** des professionnels les jugent adaptées aux besoins des personnes concernées et simple à mettre en œuvre.

Parmi les **52%** qui considèrent que leur mise en œuvre est complexe, **17%** les jugent tout de même adaptées aux besoins des personnes.

Sur la « **vêtture** », le besoin paraît moins important pour les professionnels même si **55%** d'entre eux ont fait appel à ce type de soutien au moins une fois dans les trois derniers mois.

Le soutien matériel de type « **brocante** », prenant en compte électroménager, vaisselle, mobilier, reste important dans les accompagnements puisque **62%** des professionnels y ont eu recours au moins une fois dans les trois derniers mois.

A l'inverse, pour les personnes concernées, l'identification globale de l'offre des associations au-delà de l'aide alimentaire reste très faible puisque seulement **7% de celles-ci ont bénéficié d'une aide financière**. Les autres types d'aides étant très peu sollicités.

## PLAN D'ACTION

- Proposer des pistes d'amélioration de la lisibilité de l'offre globale des structures locales en particulier autour de la vêtture et des aides financières.
- Faciliter la mise œuvre des aides financières et de leur communication (définition du périmètre des dépenses pris en charge, du cadre d'intervention, des procédures, ...)

# #SOUTENIR - de la mise en œuvre de l'offre de service par les bénévoles auprès des personnes concernées

*Les bénévoles des associations, agissant au quotidien pour soutenir les personnes concernées dans toutes les formes d'expression de leurs besoins, témoignent d'une forte volonté d'amélioration et de diversification de leurs dispositifs, tout en ayant conscience des limites des moyens à leur disposition. Si l'aide alimentaire, comme nous le verrons, reste le point majeur de leur implication, ils souhaitent y donner un cadre plus inclusif dans lequel la personne concernée est actrice du dispositif.*

## Concernant les modalités de distribution

Le rythme de distribution est **hebdomadaire pour 69%** des associations. Celui-ci correspondant souvent au temps d'ouverture de l'association au public.

Le reste des associations propose des distributions mensuelles ou toutes les deux semaines.

**Les associations sont ouvertes toute l'année pour 77%.**

Les distributions se font essentiellement **par le biais de colis (45%)**. Pour **35%** d'entre elles, elle est proposée sous forme de **distribution accompagnée**.

Les **épiceries sociales représentent 19%** des modalités de distribution. Celles-ci, au regard des moyens déployés sont majoritairement portées par des collectivités ou des structures, fortement soutenues par des communes.

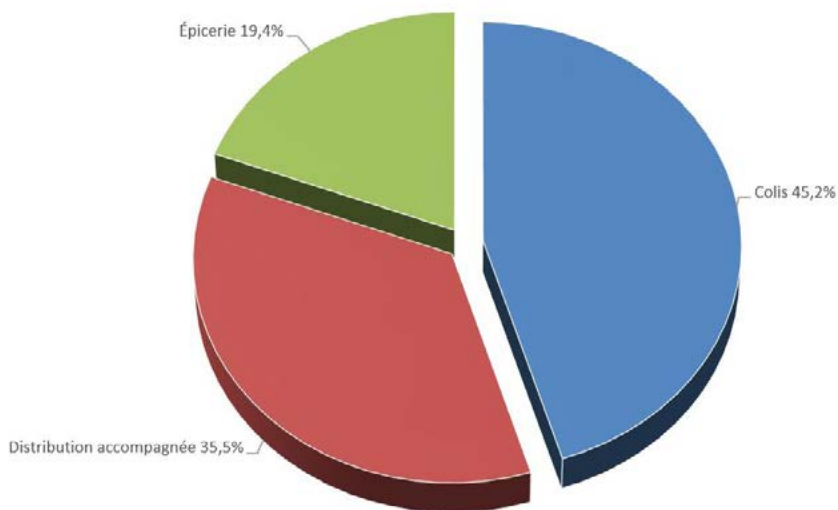
Les structures proposent à **60%** des livraisons à domicile dans des cas spécifiques.

Pour les responsables d'association, le mode de distribution idéal est pour **42%** d'entre eux, la distribution accompagnée. L'épicerie sociale vient en deuxième position avec **35%** et le colis en dernière position avec **23%**.

Du côté des bénévoles, le colis est définitivement « dépassé » puisque ceux-ci ne le plébiscitent qu'à **15%**, le reste des avis étant partagé entre l'épicerie sociale et la distribution accompagnée.



## Formes de distribution de l'aide alimentaire



Ces données révèlent et renforcent la volonté des associations de modifier et d'orienter les distributions d'aide alimentaire dans une vision inclusive, où la personne concernée est partie prenante du dispositif.

Il est aussi intéressant d'observer que cette orientation est déjà préexistante car si les modalités actuelles de distribution sont essentiellement basées sur des colis, ce sont en fait **90%** des structures qui prennent en considération les goûts des personnes et aménagent les colis en fonction de leurs besoins.

Concernant le coût de l'aide alimentaire pour les personnes concernées, **70%** des structures demandent une participation financière aux personnes qui varie de 1 à 6 € par colis.

**La participation concerne 88% du public**, le reste bénéficie de cette aide à titre gratuit. Les personnes concernées participant financièrement au colis expriment pour **74%** d'entre elles, une facilité à assumer ce coût.

## Concernant la logistique d'approvisionnement

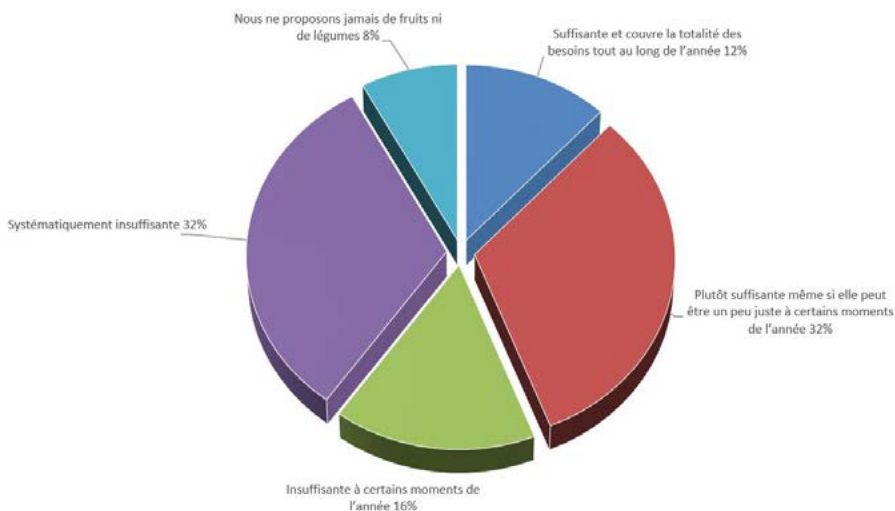
S'agissant des modalités logistiques, seules **45%** des structures se font livrer par les plateformes d'approvisionnement. Le reste des structures s'organisent de façon plus empirique, soit avec des moyens propres à l'association pour **72%**, soit avec les véhicules personnels des bénévoles.

Les **82%** des structures qui sont autonomes pour l'approvisionnement ne bénéficient pas de véhicule réfrigéré. Parmi elles, **44%** n'ont **aucune solution réfrigérante** et **55%** utilisent des glacières ou des sacs isothermes. Pourtant, face à cette problématique importante en terme sanitaire, **60%** des responsables de structures estiment que la logistique d'approvisionnement ne peut être ni améliorée, ni mieux coordonnée.

Cette problématique, inhérente à la chaîne du froid, contraint la diversification des produits comme nous allons le voir ci-après.

## Concernant la variété et la quantité des produits disponibles dans les structures

Évaluation de la quantité des fruits et légumes par les structures

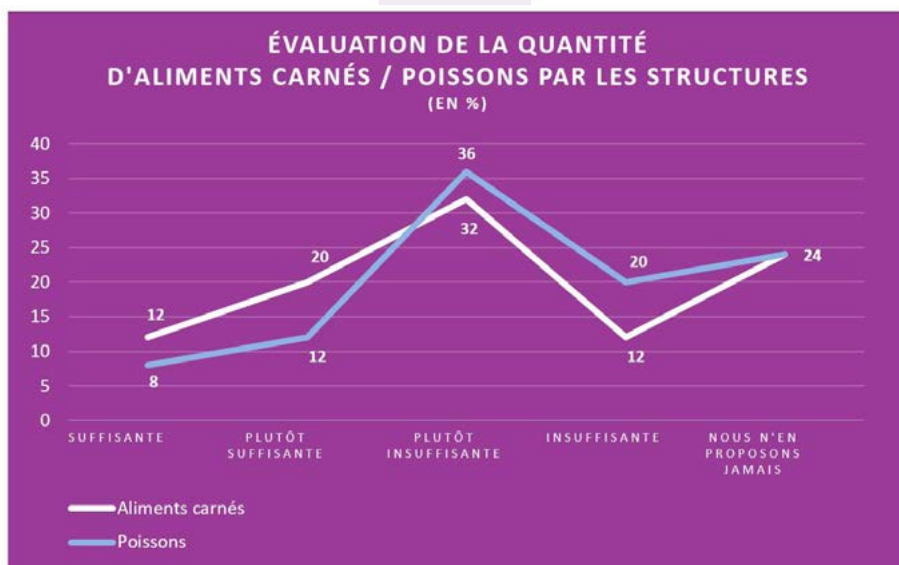


Pour ce qui est des **fruits et légumes**, 44% des responsables estiment en disposer suffisamment, **8% n'en proposent pas**, faute de solution réfrigérante, de difficultés de gestion, ou d'un temps trop important entre le moment de la réception et celui de la distribution.

Quant aux **produits carnés**, les résultats se répartissent en trois tiers équilibrés : ceux qui pensent que l'apport est suffisant, ceux qui pensent qu'il est trop juste et les structures qui n'en délivrent pas faute de conditions satisfaisantes de conservation.

**La quantité de poisson est insuffisante pour 60%** des responsables de structures. Se posent encore sur ces denrées les problématiques de moyens de conservation.

Les **produits d'hygiène**, hautement plébiscités par les personnes concernées et les professionnels de l'action sociale sont peu présents dans les structures de distribution ou en faible quantité et avec très peu de choix. On note que **35% des structures de distribution n'en proposent pas**.



## L'avis des personnes concernées

L'avis des personnes concernées renforce et corrobore les éléments collectés auprès des responsables de structures sur les questions de qualité et de quantité des produits. Nous observons une forme d'adéquation entre la proposition de denrées des structures et l'attente ou le besoin exprimé des personnes concernées.

Par exemple, **54%** des personnes concernées **pensent que la quantité de fruits et légumes est suffisante, 82% les estimant de bonne qualité.**

Des chiffres du même ordre sont collectés sur les produits carnés et les poissons.

Ces éléments viennent interroger les principes d'équilibre alimentaire qui doivent faire l'objet du plan d'action. De plus, il est important de prendre en compte que l'aide alimentaire n'est qu'un complément pour les personnes concernées.

Si en effet, **60%** d'entre elles parviennent à répondre à leur besoin alimentaire en complétant par des achats personnels, les **40%** restant n'y parviennent pas.

## Concernant l'équilibre alimentaire

L'équilibre alimentaire, lors des distributions ou de la confection des colis, est essentiel.

Pour **85%** des responsables des structures, **l'équilibre alimentaire est respecté ou tout du moins au cœur de leur préoccupation.** Pour ce faire, ils s'appuient à **45%** sur leurs connaissances et celles des bénévoles, ou celle mise en place par l'association (départementale ou nationale).

La définition des notions d'équilibre alimentaire reste floue et ne s'appuie que pour **35%** des bénévoles sur des règles définies par leur association.

A **70%**, les personnes concernées estiment avoir de bonnes connaissances en matière d'équilibre alimentaire. Ce chiffre important est à mettre au travail dans le cadre du plan d'action car il se confronte aux données connues en matière de prévention santé dans les habitudes alimentaires de consommation de ces publics souvent identifiées à risque.

## PLAN D'ACTION

- Construire un plan de formation en complément de l'offre déjà existante dans les associations pour accompagner la transition vers de nouvelles formes de distribution.
- Proposer une logistique d'approvisionnement et de conservation facilitante et concertée pour promouvoir les produits frais.
- Encourager les dispositifs en itinérance type Croix-Rouge sur roues\* et développer une épicerie sociale itinérante pour promouvoir la démarche.
- Construire un modèle départemental de sensibilisation aux notions d'équilibre alimentaire destiné aux bénévoles et aux personnes concernées.
- Développer les ateliers cuisine et insister sur les échanges interculturels et intergénérationnels.



\*Depuis 2014 le Conseil Départemental soutient un dispositif itinérant de distribution d'aide alimentaire au domicile des personnes ou sur des communes reculées.

# 5 LES INTERACTIONS ENTRE TROIS CHAMPS

#DÉCODER

#ACCOMPAGNER

#COORDONNER

#ACCUEILLIR



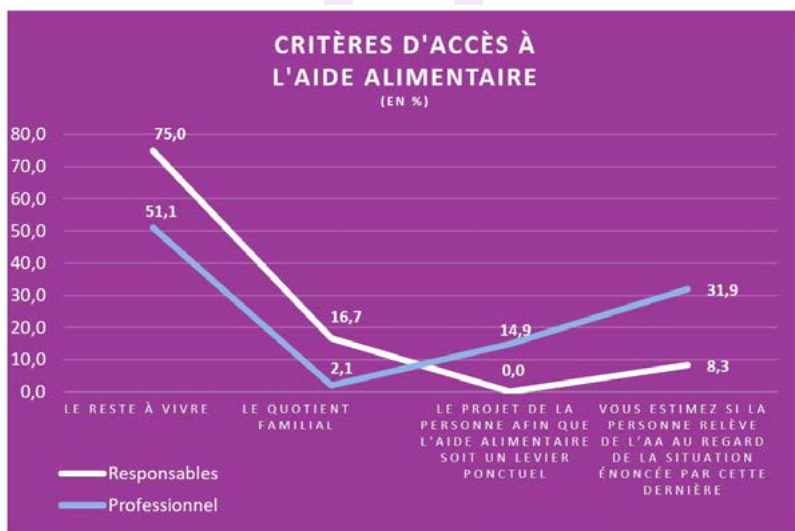
# #DÉCODER - comprendre les logiques de critères et de conditions d'accès à l'aide alimentaire, agir en équité

*Entre quotient familial, reste à vivre, projet de la personne, urgence, dérogation, appréciation, validation, prise de décision, les règles et les critères d'accès et de mise en œuvre de l'aide alimentaire sont très divers. Ils portent à la fois une capacité forte d'adaptation et une impossibilité de lecture globale et harmonisée. Ce constat vient déconstruire une représentation faussée de la place donnée à la notion de critère dans les discours et les postures des bénévoles et des professionnels.*

Pour la moitié des responsables de structures, l'avis du professionnel de l'action sociale est incontournable alors que pour l'autre moitié, ce sont leurs propres critères qui sont appliqués.

Malgré l'avis du professionnel, l'accès à l'aide alimentaire peut faire l'objet d'une seconde étude par la structure (23%) lors de l'accueil de la personne.

Le reste à vivre est pour 78% des responsables de structures, l'outil d'appréciation d'entrée dans le dispositif d'aide alimentaire. Le quotient familial est appliqué par 11% d'entre eux et 11% encore s'appuient sur la situation énoncée par la personne. Le reste à vivre est défini soit par la structure en interne (53%), soit de façon expérientielle par le bénévole qui détermine lui-même ses composantes (43%).



Pour autant, si le calcul du reste à vivre ne permet pas d'accéder à l'aide à alimentaire, **57%** des responsables y dérogent parfois et **47%** rarement.

À l'inverse, les structures qui choisissent de s'appuyer sur le quotient familial (**11%**) ne dérogent jamais.

Du côté des **professionnels de l'action sociale**, **50% se basent sur le reste à vivre**, **32%** sur leur diagnostic social et **15%** fondent l'accès à l'aide alimentaire sur le projet de la personne.

Majoritairement, les professionnels de l'action sociale jugent les critères inappropriés et inopérants au regard de la situation des personnes concernées souvent complexe, multifactorielle et très dégradée.

**Le reste à vivre est l'outil d'appréciation plébiscité** par les responsables de structures et les professionnels de l'action sociale. Il paraît mieux correspondre à la réalité des situations et mieux objectiver celles-ci.

De plus, le reste à vivre permet une meilleure lisibilité du dispositif d'accès à l'aide alimentaire par les personnes concernées elles-mêmes. Il peut aussi devenir un outil de médiation entre l'ensemble des acteurs et les personnes concernées pour objectiver l'accompagnement et les besoins.

Se pose enfin la question de la place et de la « valeur » de chaque évaluation entre celle des bénévoles et celle des professionnels de l'action sociale afin d'éviter aux personnes concernées d'avoir à justifier de leur situation à plusieurs reprises.

## PLAN D'ACTION

- Définir avec tous les acteurs de l'aide alimentaire des critères départementaux d'accès à l'aide alimentaire par le biais du reste à vivre.
- Intégrer à ce travail de définition, des éléments entrant dans le calcul du reste à vivre avec une tolérance d'accès prenant en compte le projet de la personne.



## #ACCOMPAGNER - de l'aide alimentaire et de l'accompagnement social comprendre les mécanismes et les représentations

*La qualité de l'accompagnement des personnes concernées par l'aide alimentaire est prise entre deux champs d'expertise. Celui des professionnels de l'action sociale avec leur grille de lecture et la singularité de la relation d'aide et celui des bénévoles plus empirique. Chacun mettant en lumière une vision incomplète de la situation de la personne concernée mais assurément complémentaire.*

Pour **84% des bénévoles**, la notion de **confidentialité est importante**, cependant la configuration d'une majorité des sites ne permet pas de la respecter puisque **57%** d'entre eux estiment que **les locaux n'offrent pas un niveau de confidentialité satisfaisant**.

Contrairement à cette perception, **56%** des personnes concernées estiment pouvoir se confier et parler de leur situation personnelle auprès des bénévoles sans gêne particulière liée à la configuration des locaux.

On note **28%** des personnes concernées qui ne souhaitent pas confier leur situation personnelle sans que cette posture ne soit imputée à la qualité des locaux ou à la capacité d'écoute des bénévoles.

Ici, la disponibilité et la qualité d'écoute du bénévole gomment les empêchements fonctionnels liés à la configuration des locaux. Nous retrouverons cette appréciation favorable de la disponibilité des bénévoles même dans les lieux les plus critiques.

Les bénévoles (**65%**) ont le sentiment, parfois, que les personnes concernées peuvent ne pas faire les efforts nécessaires pour améliorer leur situation.

De même, **50%** d'entre eux estiment que l'aide alimentaire est, dans certains cas, donnée à des personnes qui n'en ont pas forcément besoin.

Pour autant, **91%** des bénévoles prônent l'utilité et la pertinence d'un accompagnement global au-delà de l'aide alimentaire qui n'est qu'un outil.

**69%** des personnes concernées fréquentant les associations sont suivies par un professionnel du département, **11%** par un professionnel d'un CCAS/CIAS, **10%** par un professionnel d'un organisme social. Ces personnes sont principalement accompagnées dans le cadre d'une **aide administrative et budgétaire depuis plus de 24 mois pour 40%** d'entre elles.

L'ensemble de ces données invite à travailler une lecture plus globale et partagée de la situation des personnes concernées afin que les bénévoles aient une vision plus large de celle-ci. D'où la nécessité de travailler dans le plan d'action, les liens entre bénévoles et professionnels de l'action sociale pour lutter contre des représentations pouvant être induites par une vision partielle des situations.

### PLAN D'ACTION

- Proposer et identifier des temps d'échange et de partage de connaissances entre le champ des professionnels de l'action sociale, celui des structures et celui des bénévoles, en créant des événements sur des thématiques.

# #COORDONNER - de la cohérence d'action à la qualité de l'accompagnement

*Renforcer la cohérence des accompagnements, rendre les personnes concernées actrices de leurs parcours, favoriser la circulation de l'information, développer des actions communes, connaître l'environnement partenarial et agir en prévention. La qualité de la coordination des acteurs à l'échelle locale est incontournable pour travailler l'inclusion sociale des publics.*

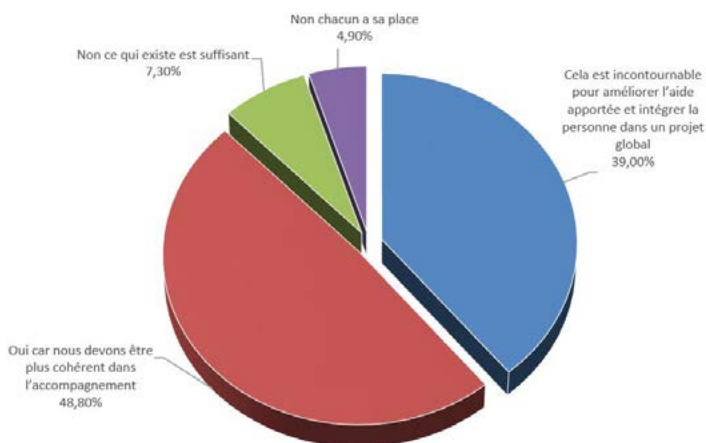
Les professionnels de l'action sociale (**78%**) estiment que des espaces de rencontre entre professionnels et bénévoles sont pertinents et améliorent la qualité de l'accompagnement.

Ces espaces de rencontre et de coordination sont aussi plébiscités par les bénévoles qui estiment qu'ils permettraient de mieux coordonner les dispositifs et donner de la valeur aux actions mises en œuvre. De plus, cela favoriserait les échanges sur les dossiers des personnes concernées et permettrait des co-financements pour solutionner les situations précaires.

**50% appellent de leurs vœux une meilleure cohérence dans l'accompagnement.**

**39% des bénévoles pensent que ces rencontres sont incontournables pour intégrer et associer la personne à un projet global.**

Renforcement des échanges entre les professionnels et les bénévoles



## LIMITES DE CES ESPACES DE RENCONTRE

RANG	INTITULE DE REPOSE	SCORE MOYEN
1	La confidentialité	2.79
2	Le manque de culture commune entre tous les acteurs	1.79
3	Le manque de formation des bénévoles en matière d'accompagnement	1.41

Les professionnels pointent les limites de ces espaces de rencontre à savoir : le non-respect de la confidentialité des informations échangées et l'absence de culture commune entre les acteurs de l'action sociale, relative à la connaissance des droits et des publics.

Il est à noter que sur certains sites, depuis plusieurs années, des commissions existent déjà dans lesquelles se rencontrent les bénévoles des structures, les professionnels de l'action sociale des MDS\*, les professionnels des CCAS/CIAS.

Ces commissions nommées « commission locale des aides » ou « commission Gers Solidaire » disposent d'un règlement intérieur et d'une charte de confidentialité.

### PLAN D'ACTION

- Evaluer l'intérêt et les évolutions souhaitables des commissions territoriales existantes (commissions locales) en donnant une place aux personnes concernées.
- Distinguer ce qui relève de l'accès aux droits des personnes concernées (études de situations), de ce qui relève de la cohérence des actions et de l'évaluation locale du besoin (projets locaux).

\*Maisons Départementales des Solidarités

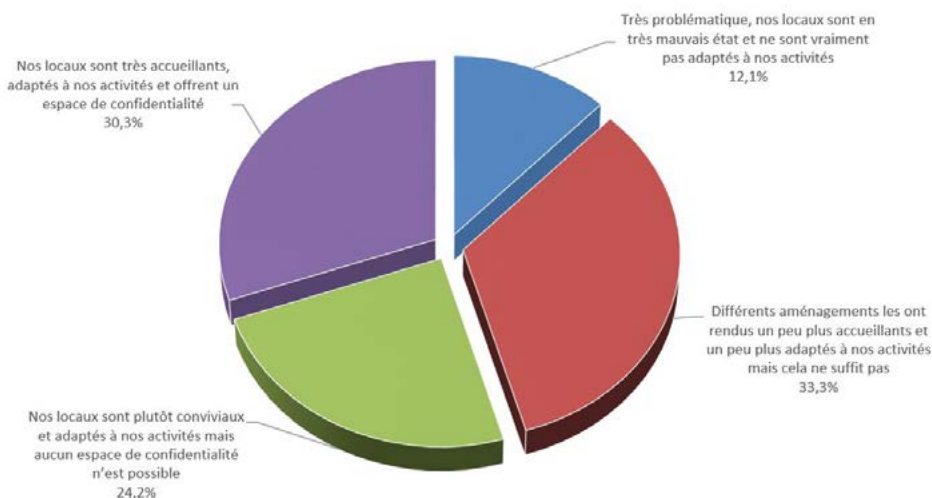
# #ACCUEILLIR - des conditions d'hébergement des structures et de l'accueil des personnes concernées

## Du côté des locaux

Les responsables (**46%**) estiment que leurs locaux sont, de manière générale, **conviviaux et adaptés**. Parmi eux, **21%** ne disposent cependant pas d'espace de confidentialité. Pour **54%**, les locaux sont en mauvais état et peu adaptés à leurs activités même si **40%** d'entre eux ont amélioré les lieux, grâce à des emménagements mais qui restent toutefois insuffisants.

Les bénévoles jugent à **57%** que les locaux ne permettent pas d'espace de confidentialité et rendent leur action souvent délicate. **46%** estiment en effet qu'ils ne permettent pas un accueil digne et de qualité.

## Évaluation de la qualité des locaux par les responsables des structures

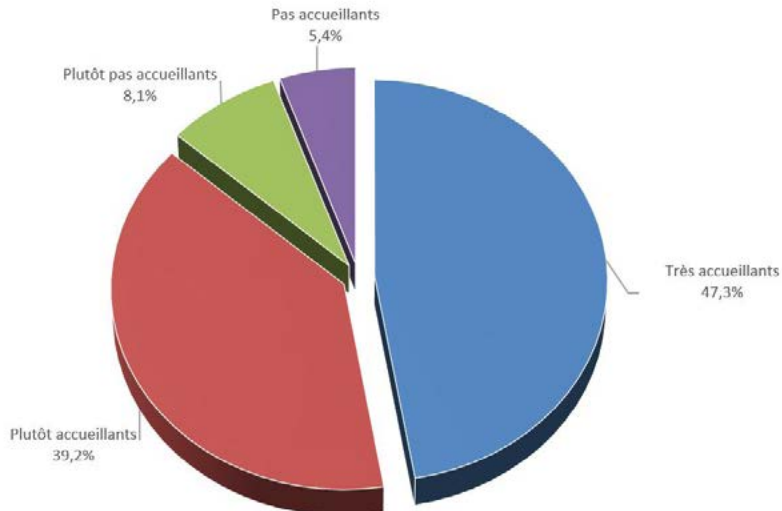


Les **personnes concernées** quant à elle, estiment à **86% que les locaux sont accueillants**. Ceci peut s'expliquer par le fait que les bénévoles viennent compenser par leur bienveillance, leur disponibilité et leur gentillesse des lieux que nous savons particulièrement dégradés.

Aussi, cet écart de perception doit interroger la « liberté d'expression » des personnes concernées, dans leur état de dépendance vis-à-vis du système dont elles peuvent être captives. Prises dans une situation de reconnaissance, les personnes concernées n'attachent plus d'importance à l'état des locaux.

Aussi, ce qui est inacceptable et indigne pour les uns (bénévoles) peut être dans ce contexte, acceptable pour les autres (personnes concernées).

### Évaluation par les personnes concernées de la qualité des locaux



**Les locaux conditionnent les modalités de distribution pour 70% des bénévoles.** Passer d'une logique de distribution d'aide alimentaire par le colis à une distribution accompagnée, voire à l'épicerie sociale, demanderait de modifier et de repenser les espaces.

Enfin les bénévoles et les responsables des structures estiment à 72% que les sites peuvent accueillir des partenaires, des ateliers, d'autres associations, même si des questions de logistique se posent.

**Si des projets de mutualisation entre associations font sens pour les acteurs afin de simplifier et d'améliorer l'accueil des publics, ils ne peuvent, toutefois, se réaliser au détriment des identités de chacune des associations partenaires.**

### Du côté de l'accueil physique

Parmi les **bénévoles ayant bénéficié d'une formation** sur l'accueil (49%), **95%** d'entre eux estiment qu'elle a été **utile pour améliorer l'accueil des personnes concernées.**

Sur les trois dernières années, **60%** ont bénéficié d'une formation sur un autre thème que celui de l'accueil.

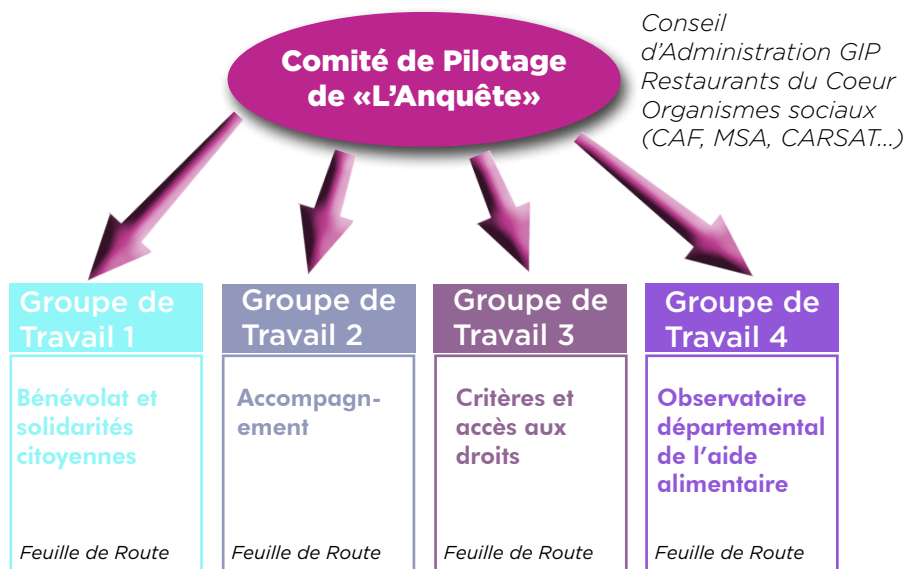
Pour les personnes concernées, **84%** d'entre elles, estiment que leur **demande à bien été prise en compte par le bénévole accueillant** lors de leur première venue.

#### **PLAN D'ACTION**

- Définir un plan d'investissement pluriannuel de réhabilitation et d'amélioration des structures recevant du public.
- Poursuivre la démarche de définition des tiers lieux solidaires avec l'ensemble des partenaires (associations, collectivités, organismes sociaux).
- Préciser les règles de soutien financier du GIP et les autres sources de financement.

# 6 LE PLAN D'ACTION

## PILOTAGE DU PLAN D'ACTION 2020/2023



1 Animateur / Rapporteur + 2 Personnes par partenaire + 4 Personnes concernées

**5 rencontres par an**

1 Rapporteur /Animateur  
5 Personnes concernées  
5 Experts

**Comité Consultatif  
des Usages**



## La mise en œuvre du plan d'action du GIP Gers Solidaire 2020 / 2023 s'organise sur trois niveaux :

- **Une instance de pilotage global** se réunissant deux fois par an, rassemblant le conseil d'administration du GIP GERS SOLIDAIRE + un représentant des restaurants du cœur + une personne concernée de chaque association distributive.
- **4 groupes de travail thématique** se réunissant tous les deux mois composés d'un animateur/rapporteur + d'un représentant et d'une personne concernée de chaque association + un représentant du CIAS d'Auch + un représentant de l'UDCCAS\*. **Ces groupes de travail doivent répondre à une feuille de route** (ci-après) et définir les indicateurs d'évaluation des actions portées.

*Groupe 1 : Bénévolat et solidarités citoyennes*

*Groupe 2 : Accompagnement*

*Groupe 3 : Critères et accès aux droits*

*Groupe 4 : Observatoire départemental de l'aide alimentaire*

- **Un comité « consultatif des usages »** qui se réunit deux fois par an composé d'un animateur/rapporteur, de 4 personnes concernées (une par association) et de 4 « experts » désignés par le conseil d'administration du GIP Gers Solidaire.  
Ce comité indépendant a pour fonction de donner un avis sur les travaux des groupes de travail, aider à l'évaluation globale du plan d'action, communiquer et promouvoir le dispositif.

# 7 LES GROUPES DE TRAVAIL ET LE PILOTAGE GLOBAL DU PLAN D'ACTION



## Groupe de travail bénévolat et solidarités citoyennes

- Lancer une campagne interassociative de sensibilisation, de promotion et de recrutement de bénévoles à l'échelle départementale, définir les supports, les messages, et les modalités de prise de contact et d'orientation.
  - Etudier et faire des propositions sur l'accueil des nouvelles formes de bénévolat et d'investissement citoyen « Bénévole d'un jour », afin de capter de nouvelles compétences locales.
  - Valoriser les compétences et encourager les personnes concernées à prendre part à la vie de l'association et de la structure locale.
- Un portail internet et une application digitale rassemblant l'ensemble de l'offre sociale locale existante et recensant les besoins et profil de bénévoles
  - Des temps de rencontre réguliers entre professionnels et bénévoles à l'échelle locale en lien avec le groupe Accompagnement et Accès aux Droits (Cf. Commission locale)
- Favoriser et encourager la présence des professionnels de l'action sociale au sein des associations locales, sur des temps de permanence et/ou de distribution.



## Groupe de travail accompagnement

---

- Proposer des pistes d'amélioration de la lisibilité de l'offre globale des structures locales, en particulier autour de la vêtue et des aides financières.
- Faciliter la mise œuvre des aides financières et de leur communication (définition du périmètre des dépenses prises en charge, du cadre d'intervention, des procédures, ...).
- Construire un plan de formation en complément de l'offre déjà existante dans les associations pour accompagner la transition vers des formes de distribution.
- Proposer une logistique d'approvisionnement et de conservation facilitante et concertée pour promouvoir les produits frais. Encourager les dispositifs en itinérance type Croix-Rouge sur roues et développer une épicerie sociale itinérante pour promouvoir la démarche.
- Construire un modèle départemental de sensibilisation aux notions d'équilibre alimentaire destiné aux bénévoles et aux personnes concernées.
- Développer les ateliers cuisine et insister sur les échanges interculturels et intergénérationnels.



## Groupe de travail critères et accès aux droits

---

- Définir avec tous les acteurs de l'aide alimentaire des critères départementaux d'accès à l'aide alimentaire par le biais du reste à vivre.
- Intégrer à ce travail de définition des éléments rentrant dans le calcul du reste à vivre avec une tolérance d'accès prenant en compte le projet de la personne.
- Proposer et identifier des temps d'échange et de partage, de connaissance entre le champ des professionnels de l'action sociale, des structures et des bénévoles en créant des événements sur des thématiques.
- Évaluer l'intérêt et les évolutions souhaitables des commissions territoriales existantes (commissions locales) en intégrant la place des personnes concernées.
- Distinguer ce qui relève de l'accès aux droits des personnes concernées (étude de situations) de ce qui relève de la cohérence des actions et de l'évaluation locale du besoin (projets locaux).



# Groupe de travail observatoire départemental de l'aide alimentaire

---

## Axe 1 : Améliorer les conditions de distribution et d'accueil

- Définir un plan d'investissement pluriannuel de réhabilitation et d'amélioration des structures recevant du public.
- Poursuivre la démarche de définition des tiers lieux solidaires avec l'ensemble des partenaires (associations, collectivités, organismes sociaux).
- Préciser les règles de soutien financier du GIP et des autres sources de financement.

## Axe 2 : Les stratégies de collectage

- Objectiver, clarifier et optimiser les diverses formes de collectes.
- Définir le besoin en termes de catégorie de produit.
- Communiquer auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, du secteur agricole sur les besoins. Faciliter les dons.

## Axe 3 : La distribution aux structures

- Identifier le besoin de distribution et de livraison en prenant en compte :
  - Les questions sanitaires.
  - Les jours de distribution et la localisation des structures.
  - Les nouvelles modalités émergentes en itinérance (Croix-Rouge sur roues, épicerie sociale itinérante).

# MERCI

*A chacune et chacun d'entre vous, de vos places, de vos missions, de vos responsabilités d'avoir contribué à cette étude certainement perfectible qui, nous l'espérons, vous sera utile dans l'œuvre collective et sans cesse en construction de fraternité et de justice sociale.*

Un merci particulier à Emmanuel BLANCAFORT l'illustrateur de cette  
« Anquête » pour son humour, son talent et son expérience de vie.

Enfin pour tout renseignement et contact :

[lanquete@gerssolidaire.org](mailto:lanquete@gerssolidaire.org)

GIP GERS SOLIDAIRE  
50, Chemin de Baron  
32000 AUCH

Tel : 0800 32 31 30

# GERS SOLIDAIRE

## RÉSEAU INNOVANT D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

*Dépasser le « chacun ses pauvres » tout en renforçant les identités de chaque association partenaire, construire un réseau garant de l'équité et de la qualité d'accès aux services et aux droits, agir en concertation et en coopération entre associations solidaires, administrations, collectivités et organismes sociaux ; tels sont les objectifs poursuivis par le GIP GERS SOLIDAIRE depuis les premières rencontres entre le Conseil Départemental et les associations caritatives et solidaires en 2015...*

*...S'il est une caractéristique forte de notre terroir Gersois éprouvée au travers des **142 personnes rencontrées**, des **435 questionnaires**, des **62 structures visitées** et des **2 708 kilomètres** effectués pour ce projet, c'est la volonté d'agir ensemble, de faire corps dans la diversité, de refuser la fatalité, et de combattre les déterminismes...*

*Dépasser les mots, les discours, les intentions, les représentations, il s'agit ici de construire un modèle pérenne, innovant et territorialement adaptable au travers d'un plan d'action concerté où chacun à une place, où chacun trouve sa place ...*

*...Tel est le défi de cette « Anquête » et l'objectif du plan d'action.*

Avec le soutien de la



DÉPARTEMENT  
DU GERS



Banque Alimentaire  
du Gers

croix-rouge française

